

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le - 4 AVR. 2024



ID : 026-212601652-20240402-DELIB20240403-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE :- 4 AVR. 2024

OBJET :

Compte Administratif 2023 - Budget Principal Ville

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 26

N° 2024.04.03

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Christian CHABERT (Pouvoir à N. MANTONNIER), Christiane LAMBERT (pouvoir à E. BERNARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Fabien PLANET (pouvoir à T. SANCHEZ), Francine DAMBRINE (pouvoir E. DELPONT),

ABSENTS : Anne-Lise VIALLO, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Le Conseil Municipal réuni *sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

CA 2023 - BUDGET COMMUNAL				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2022		620 691,09 €	210 782,19 €	
Opérations de l'exercice 2023	9 558 976,76 €	10 932 797,20 €	1 547 867,45 €	1 687 615,99 €
Totaux	9 558 976,76 €	11 553 488,29 €	1 758 649,64 €	1 687 615,99 €
Restes à réaliser			545 000,00 €	342 598,03 €
Totaux cumulés	9 558 976,76 €	11 553 488,29 €	2 303 649,64 €	2 030 214,02 €
Résultats définitifs		1 994 511,53 €	273 435,62 €	

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, qui s'élève à 1 994 511.53 €, comme suit :

- Soit 273 435.62 € au compte R1068 de la section d'investissement
- Soit 1 721 075.91 € compte R002 de la section de fonctionnement

Et de constater le déficit au D001 de la section d'investissement pour un montant de 71 033.65 €

EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal avec 18 Pour et 7 Abstentions :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2023 du Budget principal de la Ville et valide ces affectations ;
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le - 4 AVR. 2024

ID : 026-212601652-20240402-DELIB20240403-DE

S²LOW

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis FAYARD

 

Le secrétaire de séance,

Sébastien AMBLARD



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2024